

# PROCES - VERBAL

---

10ème ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE L'ASSOCIATION LIFECIRCLE

POUR L'ANNEE D'EXERCICE 2021

LE 8 JUIN 2020 A 19 HEURES

A THERWIL

---

Conformément aux statuts, les décisions sont prises à la majorité simple et les modifications des statuts à la majorité des deux tiers.

Les statuts se trouvent sur la page internet ;

[http://www.lifecircle.ch/pdf/lifecircle\\_Vereinsstatuten.pdf](http://www.lifecircle.ch/pdf/lifecircle_Vereinsstatuten.pdf)

Présents :	Présidente	Erika Preisig
	Vice-présidente	Rosmarie Zipfel
	Membre du Bureau	Moritz Gall
	Membre du Bureau	Barbara Hettich
	Comptable/ Trésorier	Markus Lüthi
	Gestionnaire du Matériel	Christian Wessendorf
	Actuaire	Yvonne Mischler
	Adhérents	28 adhérents / votants
	Non-adhérents	3 personnes sans droit de vote
Absents :	Excusés	divers adhérents (vu leur grand nombre nous ne les désignons pas nommément)

## **ORDRE DU JOUR**

1. Allocution de bienvenue de la présidente
  - 1.1. Election des scrutateurs et des scrutatrices
  - 1.2. Election du président ou de la présidente de séance
  - 1.3. Vote de l'ordre du jour
  
2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2021 (disponible sur notre site internet)
  
3. Rapport annuel 2021 de la présidente
  
4. Rapport financier pour l'année 2021
  - 4.1. Rapport du Trésorier
  - 4.2. Rapport des Réviseurs aux comptes
  - 4.3. Approbation du Rapport financier et du Rapport des Réviseurs aux comptes
  
- 5 . Décharge du Bureau
  
6. Cotisations des adhérents
  
7. Propositions du Bureau
  - 7.1. Usage des cotisations des adhérents
  
8. Budget prévisionnel 2022, présentation et vote
  
9. Propositions, demandes et requêtes des membres de l'association
  
- 10 . Points divers et récits d'expériences vécues par la présidente

## **1. Allocution de bienvenue de la présidente**

La présidente ouvre la 10ème Assemblée Générale à 19 heures précises et souhaite la bienvenue aux participants.

1.1. Madame J. Loosli est élue scrutatrice à l'unanimité.

1.2. Cette année 2022 n'étant pas une année d'élection, un président ou une présidente de séance ne sont pas nécessaires.

1.3. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2021**

Le procès-verbal de la 9ème Assemblée Générale est accepté à l'unanimité.

## **3. Rapport annuel 2021 de la présidente**

Le rapport annuel a été envoyé à l'ensemble des adhérents. Aucune question n'a été soulevée à son sujet, il est apprécié et approuvé à l'unanimité.

## **4. Rapport financier pour l'année 2021**

4.1.

Le Trésorier présente le rapport financier 2021. Il indique que l'association possède 881.649 CHF en actifs liquides qui incluent des livres pour une valeur de 5.290 CHF ainsi que le prêt sans intérêt de 50.000 CHF à la coopérative d'habitation « Chreemer Kari ».

Pour les passifs (3.384 CHF), les créanciers ont tous été réglés au cours de cette année. Le capital propre s'élève à 696.745 CHF et le projet 'Fonds pour modes alternatifs d'habitation' existe toujours et représente 56.541 CHF.

Les rentrées provenant des cotisations des adhérents s'élèvent à 79.573 CHF et ont augmenté par rapport à l'année précédente. Les cotisations à vie « Lifetime », par contre, ont baissé et représentent 12.132 CHF. Le nombre d'adhérents s'est stabilisé entre 1500 et 1600. Le montant des dons effectués par Eternal Spirit s'élève cette année 2021 à nouveau à 50.000 CHF, les autres dons représentent 28.325 CHF.

Les dépenses sont presque les mêmes que l'année précédente. Seuls nos dons ont augmenté de 10.000 CHF par rapport à l'année précédente car nous avons inclus cette année une institution supplémentaire, à savoir 'Lions Wildenstein' pour son projet « Enfants Oubliés ». Il s'agit d'enfants dont l'enfance est marquée par la charge des soins qu'il prodiguent à leurs parents ou à d'autres proches malades.

Les dépenses pour des manifestations ont à nouveau augmenté étant donné qu'il a de nouveau été possible d'organiser plus d'activités cette année. Après le remaniement de la page d'accueil en 2020, les frais pour notre site ont retrouvé leur niveau normal. Le bénéfice net de l'exercice 2021 s'élève à 80.086 CHF. Aucune question n'a été soulevée au sujet du rapport financier.

4.2.

M. M. Lüthi présente le rapport des réviseurs aux comptes. Les comptes sont datés du 31.12.2021 et sont sous la responsabilité du Bureau. Comme par le passé, ils ont été contrôlés par l'entreprise Straumann Treuhand AG (Société Fiduciaire – Cabinet d'Expertise comptable). Lors de son examen, l'entreprise Straumann n'a pas rencontré d'élément permettant de conclure que les comptes annuels ne correspondent pas aux exigences juridiques ou sont contraires aux statuts.

4.3. Le rapport financier et le rapport des réviseurs aux comptes sont approuvés à l'unanimité.

## **5. Décharge du Bureau**

Mme E. Preisig informe que Mme B. Hettig a récemment fait part de son désir de ne plus faire partie du Bureau. Elle a fondé un lieu de vie partagé, ce qui lui prend beaucoup de temps. Mme Annelise Herzog souhaitant vivement s'engager activement dans l'association, Mme B. Hettig propose qu'elle lui succède. Cette demande étant récente, elle n'a pas pu être intégrée à l'ordre du jour de l'AG. La présidente demande à l'assemblée de libérer Mme B. Hettig de sa fonction, ce qui est voté à l'unanimité. Le Bureau salue alors l'arrivée en son sein de Mme A. Herzog ad intérim. Mme A. Herzog pourra se porter candidate lors des élections de la prochaine AG. La décharge du Bureau est adoptée à l'unanimité.

## **6. Cotisations des adhérents**

Le Bureau propose de maintenir le montant actuel des cotisations car le capital disponible est suffisant. Les adhérents présents donnent leur accord à l'unanimité.

## **7. Propositions du Bureau**

7.1 La demande du Bureau porte sur l'usage des cotisations des membres, ce sujet sera abordé par M. M. Lüthi au point 8 et sera mis au vote à ce moment-là.

## **8. Budget prévisionnel 2022, présentation et mise au vote**

Le Trésorier présente le budget 2022 et prévoit un bénéfice de 50.000 CHF ainsi qu'un montant stable des rentrées provenant des cotisations annuelles ainsi que des cotisations à vie « Lifetime » des adhérents. Le montant prévu des dons provenant de Eternal Spirit est de 60.000 CHF. Les dépenses seront sensiblement les mêmes qu'en 2021, seuls nos dons ont été augmentés de 10.000 CHF. Les sommes allouées aux manifestations publiques et au Café Goodbye ont aussi été revues à la hausse vu que l'on espère pouvoir organiser plus d'événements. Le montant de 5.000 CHF pour la page d'accueil est très certainement sur-évalué et M. M. Lüthi s'en excuse.

La proposition du Bureau formulée sous 7.1. émane du Trésorier. Les sommes disponibles ont en effet été réparties sur plusieurs comptes afin d'éviter des taux d'intérêt négatifs. La Banque UBS a conseillé à Lifecircle de placer une partie de l'argent dans des investissements rémunérateurs et le Bureau voudrait mettre au vote cette proposition.

Un adhérent voudrait savoir si un montant a été fixé pour cette part à investir. La réponse est qu'il est question d'investir un quart des actifs, soit 250.000 CHF en actions et en fonds.

Un autre adhérent demande si les investissements se feront en actions suisses. Le Trésorier répond qu'il s'agira pour 75 % d'actions et de fonds suisses et pour 25 % d'actions et de fonds étrangers européens. Il est suggéré à Lifecircle de communiquer aux adhérents la nature des actions et fonds d'investissement, demande que les adhérents présents retiennent à une abstention près.

## **9. Propositions et requêtes des adhérents**

Le Bureau n'a reçu aucune demande émanant des adhérents.

## **10. Points divers, récits d'expériences du la présidente**

Madame E. Preisig informe qu'elle s'est partiellement mise en retrait des accompagnements des MVA et que la plupart des accompagnements sont effectués par Madame B. Hettich.

La présidente évoque ensuite une dame âgée atteinte d'un cancer avancé. Le plus grand souhait de cette dame et de son mari était de pouvoir partir ensemble main dans la main après 68 ans de vie commune. Comme le mari avait aussi un myélome multiple, Madame Preisig a pu accéder à ce souhait de longue date. C'était très impressionnant de les voir s'étreindre étroitement puis s'endormir paisiblement avec un sourire au visage.

La FMH (*Foederatio Medicorum Helveticorum, Association Professionnelle des Médecins en Suisse*) et l'ASSM (*Académie Suisse des Sciences Médicales*) ont décidé le 19.5.22 que les personnes non-malades n'ont plus le droit de choisir la mort volontaire assistée, cela signifie qu'il faut chercher à apporter la preuve d'une maladie lorsqu'une personne en a assez de la vie pour des raisons d'âge ou, comme cité plus haut, lorsqu'une personne veut mourir en même temps que son partenaire. Autre nouveauté, il n'y a plus qu'un seul médecin responsable pour donner son avis et non plus deux. Ce médecin doit voir la personne à deux semaines d'intervalle mais ce délai peut heureusement être réduit dans des cas exceptionnels et dûment justifiés car il faut parfois pouvoir prendre une décision plus rapidement, en cas de cancer du pancréas par exemple. Le Bureau va encore approfondir la question de la mise en pratique de ces nouvelles directives et dispositions. En outre, de plus en plus de médecins respectent le désir de mort volontaire assistée.

La présidente est très reconnaissante d'avoir encore à ses côtés deux psychiatres qui, face à des situations critiques, aident à procéder à une évaluation et à rendre un avis.

Madame E. Preisig demande à Madame B. Hettich si elle souhaite partager une expérience concernant les accompagnements à une mort volontaire assistée. Madame B. Hettich s'avance face aux participants et répond que toutes, chacune à leur manière, sont très émouvantes. Elle rapporte le cas d'une dame encore relativement jeune qui avait une forme agressive de sclérose en plaque. Elle voulait déjà quitter ce monde il y a un an mais sa famille n'était pas d'accord. Elle a accepté de suivre une thérapie familiale et espérait que celle-ci permette à sa famille de la comprendre. Elle n'a pas réussi à se faire entendre et ce n'est qu'après une tentative de suicide par la prise de comprimés, suicide que son ami a évité, que la famille était prête à accepter sa volonté. Il est certainement très difficile de faire preuve de compréhension envers une personne que l'on aime et d'accepter qu'elle aspire profondément à ne plus vivre.

La présidente raconte à son tour qu'un jeune bachelier lui a demandé si les personnes âgées ne se sentaient pas mises sous pression de devoir « partir ». Elle n'a jamais eu le sentiment, lors d'aucun accompagnement, que la personne se soit sentie « mise à l'écart ». Toutes les personnes sans exception, droites dans leurs bottes, défendaient avec détermination un projet qui leur était propre. Pour les personnes concernées, ce processus qui les mène à quitter notre Terre de cette manière a souvent duré de nombreuses années.

Madame E. Preisig clôt la réunion à 19h50 et remercie tous les participants d'être venus et les invite à partager le verre de l'amitié.

La présidente :

La secrétaire de séance :

\_\_\_\_\_  
Erika Preisig

\_\_\_\_\_  
Yvonne Mitschler

Date : \_\_\_\_\_

